

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2010

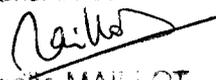
Publication : 12/02/2010

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Direction de la Solidarité

Service Tarification  
des Établissements Sociaux

Le Chef de Service

  
Nathalie MAILLOT

Colmar, le

2010 00065

ARRETE

DA

Du

- 1 FEV. 2010

**portant fixation des prix de journée hébergement et dépendance 2010 de l'EHPAD de l'Unité de soins de longue durée de la Maison d'Accueil du Diaconat Groupe Hospitalier du Centre Alsace - Hôpital Albert Schweitzer à COLMAR**

- VU** les Codes de la Santé Publique de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;
- VU** le décret n° 2001-1085 du 20 novembre 2001 portant application de la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie, notamment en son article 23 ;
- VU** l'arrêté DDASS n° 2009/317/14 et ARH n° 2009/467 du 6 novembre 2009 fixant la répartition des capacités d'accueil des soins de longue durée relevant du code de l'action sociale et des familles et L174-1-1 du code de la sécurité sociale du Centre Alsace de COLMAR et portant la capacité à 30 places à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- VU** la convention EHPAD en cours de signature ;
- VU** la convention relative au versement de la dotation globale afférente à la dépendance en cours de signature ;
- VU** les propositions de l'établissement ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Pour l'exercice budgétaire 2010, les classes 6 nettes pour les sections hébergement et dépendance sont respectivement fixées à :

- Hébergement : 621 523,41 €
- Dépendance : 267 748,44 €

### **ARTICLE 2 :**

Les prix de journée applicables à compter du **1<sup>er</sup> février 2010** pour l'EHPAD de l'Unité de soins de longue durée de la Maison d'Accueil du Diaconat du Groupe Hospitalier du Centre Alsace – Hôpital Albert Schweitzer à COLMAR sont fixés à :

Hébergement	Site du Diaconat à COLMAR
Résidants de plus de 60 ans	54,84 €
Résidants de moins de 60 ans	79,33 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

Dépendance	Tarifs	Dont pris en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie versée par le Conseil Général
GIR 1-2	26,38 €	19,28 €
GIR 3-4	16,74 €	9,64 €
GIR 5-6	7,10 €	Néant

Le montant de la dotation globale versée à l'établissement est arrêté à :

**173 584,35 €**

### **ARTICLE 3 :**

Les prix de journée applicables au 1<sup>er</sup> février 2010 incluent le rattrapage de l'application du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2010 des prix de journée 2009 encore en vigueur dans l'attente de la fixation des nouveaux tarifs.

### **ARTICLE 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

### **ARTICLE 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

Michel CHOUDRY